Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXVe Année | N° 1 | Janvier 1920

A propos de notre organisation militaire.

En Suisse, comme dans tous les pays d'Europe, la question de l'organisation militaire se pose d'une façon pressante. Partout l'opinion publique réclame un allègement des charges militaires pesant sur les jeunes citoyens en même temps qu'une réduction des dépenses. D'autre part, le renchérissement énorme de toute chose double au moins, par rapport à 1913, le coût de l'entretien sous les armes d'un effectif déterminé.

Si donc nous voulons continuer à appliquer l'organisation militaire actuelle et tenir compte des besoins indispensables des armées modernes, c'est une somme de 80 millions au minimum que nous devrons consacrer annuellement au budget militaire.

Je ne crois pas me tromper en admettant que ni le peuple suisse, ni les Chambres, ni le Conseil fédéral ne sont disposés à ce sacrifice. L'armée, semble-t-il, devra se contenter d'un budget de 40 millions au maximum.

En face de cette situation, il n'y a, semble-t-il, que deux solutions : 1° conserver notre organisation actuelle, mais ne pas l'appliquer ; maintenir sur le papier un nombre considérable de bataillons, mais ne pas faire le strict nécessaire pour que ces troupes soient armées, équipées, instruites et éduquées comme elles devraient l'être ; en un mot, vivre dans l'illusion d'une armée forte, qui en réalité ne tarderait pas à perdre la plus grande partie de sa valeur ; 2° envisager courageusement une réforme de notre organisation militaire en tenant compte des moyens financiers que la Confédération peut mettre à la disposition de son armée.